

## Assurance paiements - Accident et maladie

### TYPE DE CONTRAT

Type de couverture	Accident et maladie
Âge à l'établissement	18 à 64 ans
Prime	Prime nivelée 65 ans incluant une garantie de primes les 5 premières années
Renouvellement	Garantie renouvelable jusqu'à 100 ans
Maintien du contrat	<ul style="list-style-type: none"><li>• 50% de la prestation, maximum de 2 000 \$ ;</li><li>• Période d'indemnité maximum de 24 mois ;</li><li>• Invalidité totale en cas d'accident: 1 AVQ.</li></ul> Partiel non disponible

### DÉLAI DE CARENCE

Délai	30/60/90 jours
Accumulation de jours	Les périodes d'invalidité continue de 7 jours et plus peuvent être cumulées sur une période de 6 mois
1 <sup>er</sup> jour d'hospitalisation	Hospitalisation minimum 18 heures ou chirurgie d'un jour

### PÉRIODE D'INDEMNISATION

Choix	1 an, 2 ans, 3 ans, 5 ans ou jusqu'à 65 ans
Clause de rechute/récidive	6 mois

MONTANT D'INDEMNISATION	
<b>Profession habituelle incluse d'office 3 ans</b>	Sans dépasser la période d'indemnisation
<b>Exonération</b>	Inclus
<b>Choix de couvertures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiements personnels</li> <li>• Paiements commerciaux (possibilité de mettre une portion en frais généraux)</li> </ul>
<b>Minimum et maximum</b>	De 500 \$ à 10 000 \$ maximum. Non-intégré, non-coordonné
<b>Preuves de paiements ou de frais généraux</b>	Les preuves de paiements ou de frais généraux seront demandés à la réclamation
<b>Type de dépenses</b>	Loyer, hypothèque, carte de crédit (min), auto, taxes municipale et scolaire / +commerciales <b><u>voir la liste</u></b>
<b>Frais généraux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaire des employés, d'une profession autre que celle de l'assuré, qui n'engendre pas de revenu et dont les services sont essentiels durant l'invalidité de l'assuré;</li> <li>• Intérêts sur les dettes d'entreprise;</li> <li>• Services publics (électricité, chauffage, etc) pour l'entreprise;</li> <li>• Paiements sur machinerie;</li> <li>• Loyer ou versement hypothécaire pour l'entreprise, dépenses de communication; dépenses de papeterie et timbres; frais d'entretien; dépréciation sur l'équipement de bureau; location d'équipement de bureau; honoraires professionnels pour services comptables; et</li> <li>• Les autres frais fixes habituels reliés au bon fonctionnement du bureau.</li> </ul> <p><b>Sont exclus des Frais généraux:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les frais encourus avant le début de l'invalidité, incluant tout arrérage;</li> <li>• Les salaires, les honoraires, les prélèvements ou toute autre rémunération de l'assuré ou de tout membre de sa profession, engagé par ou travaillant pour lui;</li> <li>• Le coût de marchandises, d'articles, de produits pharmaceutiques ou de livres professionnels, de matériaux ou de fournitures; et</li> <li>• Les frais couverts en vertu d'un autre plan d'assurance.</li> </ul>
<b>Rehaussement</b>	Oui

## AVENANTS DISPONIBLES AVEC INVALIDITÉ TOTALE

<b>Invalidité partielle</b>	6 ou 12 mois
<b>Profession habituelle</b>	5 ans ou 65 ans
<b>Option d'assurance additionnelle</b>	Assurés âgés entre 18 et 50 ans Maximum 2 500\$ 5 options de 20% par tranche de 500\$
<b>Remboursement de primes aux 20 ans</b>	<b>Aux 20 ans (50 %, 75 % ou 100 % au choix de l'assuré) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Disponible de 18 à 45 ans</li></ul>

## EXIGENCE À L'ÉMISSION

<b>Indemnité invalidité totale et ses avenants</b>	Télé-entrevue et plus selon critères
--	--------------------------------------